

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 février 2023

| | | |
|------|--|-----|
| 1. | Appel..... | 776 |
| 2. | Approbation de l'ordre du jour..... | 776 |
| 3. | Approbation du PV du 3 novembre 2022..... | 777 |
| 4. | Approbation du PV du 1 ^{er} décembre 2022..... | 777 |
| 5. | Démission..... | 777 |
| 6. | Assermentations..... | 778 |
| 7. | Communications du Président..... | 779 |
| 8. | Communications et réponses de la Municipalité..... | 779 |
| 9. | Nomination d'un-e membre et d'un-e membre suppléant-e à la Commission des affaires immobilières..... | 779 |
| 10. | PRÉAVIS N° PR22.32PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour le développement de la cyberadministration (modules et interfaces à composante géographique) Rapportrice : Claire-Lise MAJOLA..... | 780 |
| 11. | PRÉAVIS N° PR22.34PR concernant une demande de crédits d'investissement additionnels de CHF 115'000.- au crédit d'investissement de CHF 874'000.- accordé dans le cadre du préavis PR21.07PR pour le remplacement et l'élargissement de la passerelle sur la Thièle « Bel-Air-Coop » et de CHF 750'000.- HT au crédit d'investissement de CHF 14'000'000.- accordé dans le cadre du préavis PR21.23PR pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains, dont la charge nette pour la Commune d'Yverdon-les-Bains est de CHF 3'510'000.- Rapporteur : M. Martin LOOS..... | 781 |
| 12. | PRÉAVIS N° PR22.36PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 510'000.- pour la densification du parc de radars fixes Rapporteur : M. Jean-David CHAPUIS..... | 784 |
| 13. | PRÉAVIS N° PR22.29PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'implantation d'un parc Hopp-la, espace intergénérationnel de mouvement et de rencontres, au parc des Quatre-Marronniers Rapporteur : M. Kevin DELAY..... | 789 |
| 14. | Interpellations, simples questions et vœux..... | 795 |
| 14.1 | Une interpellation de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (L'animation du nouvel an)..... | 795 |
| 14.2 | Une question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Bilan sur la réduction de l'éclairage)..... | 796 |
| 14.3 | Une question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Les travaux de réaménagement sur la circulation routière)..... | 797 |
| 14.4 | Une interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI (Les camps de ski)..... | 800 |
| 14.5 | Une question de M. le Conseiller Olivier JAQUIER (Financement arrêté de bus Floreyres)..... | 801 |
| 14.6 | Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Travaux Passerelle des Tilleuls)..... | 802 |

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 2 février 2023

Présidence

Monsieur Roland VILLARD, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Mireille BANDERET, Malory FAGONE, Nathalie GUTIERREZ, Lucie JEANNERET, Martin LOOS, Claire-Lise MAJOLA, Sophie MAYOR, Philipp MÜLLER, Ruben RAMCHURN, David RYCHNER, Pascal GAFNER, Sébastien NOBS, Maria GALLARDO, Ozman GULPINAR, Layla OUTEMZABET

Membres absents :

Mmes et MM. les Conseillers : Susanne BERGUIS, Anne GILLARDIN GRAF, Jean-Marc CUANILLON, Paul Camille GENTON,

| | |
|------------------|------------|
| Membres présents | 81 |
| Membres excusés | 15 |
| Membres absents | 4 |
| Effectif actuel | 100 |

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons les propositions individuelles suivantes :

- 14.1 Interpellation de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (L'animation du nouvel an)
- 14.2 Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Bilan sur la réduction de l'éclairage ?)
- 14.3 Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Travaux de réaménagement sur la circulation routière)
- 14.4 Question de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI (Les camps de ski)

Vote

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 3 NOVEMBRE
2022****Vote**

Tel que présenté, le procès-verbal du **3 novembre 2022** n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

**4. APPROBATION DU PV
DU 1^{ER} DÉCEMBRE
2022****Vote**

Tel que présenté, le procès-verbal du **1^{er} décembre 2022** n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

5. DÉMISSION

En date du 17 janvier dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame, Monsieur,

Je suis conseillère communale à l'UDC depuis un an et demi maintenant.

J'ai assisté avec plaisir aux séances du Conseil communal ainsi qu'aux diverses commissions.

Cependant, mon taux de travail a augmenté et je ne pourrai plus exercer ma fonction de Conseillère communale correctement. C'est pourquoi je donne ma démission du Conseil communal, de la commission des sports et de la commission de sécurité au 28 février 2023.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Madame Nathalie GUTIERREZ**.

Madame la Conseillère Nathalie GUTIERREZ a accédé à ce Conseil le 1^{er} juillet 2021 pour le groupe UDC.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Nathalie GUTIERREZ pour son engagement au sein de notre Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 18 janvier dernier, j'ai reçu le courriel suivant :

Bonjour à toutes et tous,

J'espère que vous allez bien et que mon mail vous trouve en bonne forme. J'espère également que vous avez passé d'agréables fêtes de fin d'année et que vous avez eu le temps de profiter de vos proches comme il se devait.

Je vous annonce par ce mail que je démissionne malheureusement du Conseil communal. C'est avec regret que je prends cette décision, mais des projets personnels vont m'amener à m'absenter de notre chère cité thermale pour une durée d'un an minimum. Ainsi, il me sera

difficile de répondre à mes engagements politiques durant cette période et c'est donc pour cela que je suis malheureusement amené à prendre cette décision.

Je souhaitais toutefois vous remercier pour votre bienveillance durant nos séances qui ont été très riches et instructives de mon côté.

Je vous souhaite tout le meilleur et espère que ce groupe de travail continuera de travailler comme il le fait actuellement !

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Monsieur Joshua PEREIRA**.

Monsieur le Conseiller Joshua PEREIRA a accédé à ce Conseil le 1^{er} juillet 2021 pour le groupe V&S.

Au nom du Conseil communal, je remercie chaleureusement Monsieur Joshua PEREIRA pour son engagement au sein de notre Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Déménagement d'une
Conseillère*

Je vous informe qu'étant donné que Madame la Conseillère Muriel WAEGER a perdu ses qualités d'électrices dans notre Commune au 31 décembre 2022 suite à son déménagement hors d'Yverdon-les-Bains et selon notre règlement, elle perd également sa place au sein de notre Conseil communal.

Dès lors, Mme Muriel WAEGER laisse un siège vacant pour le parti PS POP.

Madame la Conseillère Muriel WAEGER a accédé à ce Conseil le 5 mai 2022 pour le groupe PS POP.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Muriel WAEGER pour son engagement au sein de notre Conseil.

6. ASSERMENTATIONS

Les démissions de Mesdames Mireille SCHOLDER, Sally KONAN GASPARINI et Monsieur Joshua PEREIRA ainsi que le départ de Mme Muriel WAEGER ont laissé le Conseil communal avec 4 sièges vacants.

M. Michel FLEURY, premier des viennent-ensuite de la liste du groupe PS POP, né en 1946 et domicilié à la rue de la Plaine 40 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Mireille SCHOLDER.

M. Guillaume GUENAT, premier des viennent-ensuite de la liste du groupe PS POP, né en 1994 et domicilié à la rue des Moulins 13 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Sally KONAN GASPARINI

M. Olivier DI PRINZIO, premier des viennent-ensuite de la liste du groupe Vert·e·s et Solidaires, né en 1962 et domicilié à l'avenue Général-Guisan 1 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Joshua PEREIRA.

M. Joël WAEGER, premier des viennent-ensuite de la liste du groupe PS POP, né en 1992 et domicilié à la rue du Milieu 24 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Muriel WAEGER.

Je prie Messieurs Michel FLEURY, Guillaume GUENAT, Olivier DI PRINZIO et Joël WAEGER de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Messieurs Michel FLEURY, Guillaume GUENAT, Olivier DI PRINZIO et Joël WAEGER je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Roland VILLARD.

M. Michel FLEURY : « Je le promets »

M. Guillaume GUENAT : « Je le promets »

M. Olivier DI PRINZIO : « Je le promets »

M. Joël WAEGER : « Je le promets »

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

7. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Déménagement du secrétariat

Le bureau du secrétariat a cette fois-ci pris définitivement ses quartiers dans les ex-bureaux du guichet unique de l'Hôtel de Ville. Vous pouvez y accéder directement depuis la place Pestalozzi.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Apéritif

J'ai aussi le plaisir de vous informer que la séance sera suivie d'un apéritif offert par le Bureau du Conseil communal.

8. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Non, M. le Président.

Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 9.

9. NOMINATION D'UN·E MEMBRE ET D'UN·E MEMBRE SUPPLÉANT·E À LA COMMISSION

Suite à la démission de Mme Anne-Laure PAHUD en tant que membre de la Commission des affaires immobilières, celle-ci se trouve avec un poste de membre à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

**DES AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer comme membre de cette commission M. le Conseiller Olivier SIMON-VERMOT qui était jusqu'à présent suppléant et comme nouvelle suppléante Mme la Conseillère Gloria CAPT. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Roland VILLARD :

Merci M. le Conseiller.

Comme il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir, je vous propose une élection tacite conformément à l'article 11 de la Loi sur les communes si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder.

Cela ne semble pas être le cas, considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. le Conseiller Olivier SIMON-VERMOT et Mme la Conseillère Gloria CAPT sont nommés membre et membre suppléante de la Commission des affaires immobilières.

M. le Conseiller, Mme la Conseillère, je vous félicite pour cette nomination.

**10. PRÉAVIS
N° PR22.32PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 200'000.- POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CYBERADMINISTRATION (MODULES ET INTERFACES À COMPOSANTE GÉOGRAPHIQUE)

RAPPORTRICE : CLAIRE-LISE MAJOLA

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Apolline CARRARD, Claire-Lise MAJOLA, Stéphane BALET, Julien MING, Mathias ORTEGA, Anthony REYMOND, Bart WIND et Kevin DELAY était excusé.

Mme la Conseillère Claire-Lise MAJOLA, rapportrice étant absente, j'invite Mme la Conseillère Apolline CARRARD à nous donner la lecture des conclusions du rapport ou plus si souhaité.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme CARRARD donne lecture des éléments suivants :

En remplacement de Mme Claire-Lise MAJOLA, je vais lire, suite à sa demande, quelques passages du rapport avant de venir à la conclusion.

La commission tient à remercier les membres de la délégation municipale pour les informations et les précisions présentées d'abord par chacun, pour les réponses apportées aux questions de la commission, ensuite transcrites dans le rapport de commission.

Le présent préavis P22.32PR concerne : mapnv.ch (Géoportail du Nord vaudois) que peuvent exploiter d'autres communes du Nord vaudois en échange d'une contribution financière. J'ai aussi dit « .ch », projet issu d'un développement interne par l'équipe du FIN-SIT, co-développé avec l'aide de mandataires externes.

Ces plateformes sont accessibles en ligne par la population, les entreprises et les administrations publiques. Les outils mis à disposition se veulent interdisciplinaires et interservices.

En complément au préavis, voici la réponse du Service des finances, communiquée sitôt après la séance, à la question suivante de la commission : quels sont les coûts de développement de la solution Geocity depuis sa création ? Les coûts de développement de Geocity pour la Ville d'Yverdon-les-Bains depuis 2019 se montent, à ce jour, à CHF 185'306.-. Les principales prestations ont été fournies par la société LIIP SA. En 2020, une subvention fédérale de CHF 40'926.- a été obtenue par la Ville d'Yverdon-les-Bains pour le projet Geocity.

En complément, la HEIG-VD fournit actuellement des prestations techniques en nature pour un

Discussion sur
l'ensemble du préavis

montant de CHF 40'000.-, permettant l'amélioration de la saisie cartographique.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Roland VILLARD :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Simplement pour confirmer que la Municipalité a pris bonne note du vœu de la commission concernant l'application de la norme eCH-0059 et de l'inclusion de personnes en situation de handicap dans le panel et qu'elle entend effectivement y donner suite non seulement dans le cadre de ce préavis, mais peut-être de manière plus large à travers l'ensemble des développements informatiques destinés à la population de son domaine informatique.

Je vous remercie de votre attention.

Vote

M. le Président Roland VILLARD :

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR22.32PR est accepté à une quasi-unanimité et une abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à poursuivre le développement de la cyberadministration (modules et interfaces à composante géographique).

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 200'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 20.621100.22 « Développement informatique SIT pour la cyberadministration » et amortie sur une durée de 5 ans.

11. **PRÉAVIS**
N° PR22.34PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ADDITIONNELS DE CHF 115'000.- AU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 874'000.- ACCORDÉ DANS LE CADRE DU PRÉAVIS PR21.07PR POUR LE REMPLACEMENT ET L'ÉLARGISSEMENT DE LA PASSERELLE SUR LA THIÈLE « BEL-AIR-COOP » ET DE CHF 750'000.- HT AU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 14'000'000.- ACCORDÉ DANS LE CADRE DU PRÉAVIS PR21.23PR POUR LA RÉALISATION D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DES MICROPOLLUANTS À LA STEP D'YVERDON-LES-BAINS, DONT LA CHARGE NETTE POUR LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS EST DE CHF 3'510'000.-

RAPPORTEUR : M. MARTIN LOOS

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Nadia RYTZ, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, Jacques LEVAILLANT, Martin LOOS, Olivier MAIBACH, Sébastien NOBS et Julien WICKI.

M. le Conseiller Martin LOOS, rapporteur, étant excusé ce soir, c'est Mme la Conseillère Nadia

RYTZ qui le remplace à la lecture de son rapport ou plus si souhaité.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme RYZT donne lecture des éléments suivants :

Le présent préavis demande à ce Conseil de libérer des crédits supplémentaires nécessaires à la complétion de deux projets cités en titre, en prenant en compte les différentes hausses des coûts issues du contexte inflationniste résultant de la pandémie de 2020, mais aussi des tensions géopolitiques actuelles.

La commission considère ce préavis comme étant nécessaire. Les conséquences du contexte international n'étant pas prévisibles lors de l'élaboration de ces deux projets. Elle félicite en outre les services pour avoir demandé ces crédits supplémentaires avant d'engager des montants non budgétés. Elle estime que la somme demandée est concordante avec les prévisions qui peuvent être faites à l'heure actuelle tout en sachant que le total dépensé pourra encore évoluer, tant à la hausse qu'à la baisse, bien qu'une baisse semble assez improbable au vu du contexte.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Roland VILLARD :

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je trouve maladroit de présenter dans un même préavis deux objets forts différents. Le fait que l'on nous demande de l'argent est propre à beaucoup de préavis mais hors ce point, il n'y a aucun autre rapport entre les deux parties de ce préavis.

Le crédit complémentaire pour la STEP ne me pose aucun problème, mais ce n'est pas le cas pour celui de la passerelle.

Lorsque l'on nous y présente, il y a deux ans, le préavis 21.07 celui-ci comportait deux volets, l'un pour la Passerelle de la Coop, l'autre pour la Passerelle des Tilleuls que peu de gens connaissent et qui se situe entre le quartier Général Guisan et la rue des Moulins. Ces deux objets avaient été liés car ils présentaient les deux un certain caractère d'urgence et de sécurité.

Le préavis 21.07 avait, à l'époque, été rondement accepté en tout début de séance ce qui m'avait passablement surpris parce que j'avais entendu des bruits en coulisse le contestant. Comme à l'ordre du jour de cette séance j'avais six interventions qui s'étaient accumulées au cours du temps, je n'ai pas eu la préparation nécessaire pour intervenir sur le moment au sujet de cette passerelle.

Je n'avais d'ailleurs pas vu de raisons d'intervenir pour la Passerelle des Tilleuls, qui était dans le même préavis, et dont les travaux jugés urgents et nécessaires pour éviter la dégradation de l'ouvrage devaient être réalisés dans le 3ème trimestre de 2021. Or ces travaux n'ont toujours pas été réalisés et on ne tenait peut-être pas trop à ce que l'on vienne ce soir sur cette passerelle. Et bien j'y reviens et je demande pourquoi les travaux de la Passerelle des Tilleuls n'ont-ils pas été réalisés ? Y-a-t-il, en attente, une demande de crédit complémentaire pour cette passerelle ?

Et maintenant j'en viens à la Passerelle de la Coop.

Il se trouve que ce projet avait soulevé bien des oppositions dont ce Conseil, en 2021, n'a pas eu connaissance, sinon par le fait que M. Pierre HUNKELER s'était spontanément annoncé comme se trouvant en situation de conflit d'intérêt, ce qui avait privé ce Conseil d'utiles informations.

Lorsqu'un préavis concerne un objet de stricte compétence communale, notre Conseil est appelé à valider le rejet des oppositions. Ce n'était pas le cas pour la passerelle qui relevait du Canton et, en conséquence, on nous demandait uniquement de l'argent pour réaliser l'ouvrage sans nous

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

expliquer les problèmes que soulevaient les oppositions.

Aujourd'hui, on argumente en parlant hausse des prix et adaptation du projet à certaines oppositions qui finalement n'étaient pas si infondées que cela. Mais ce n'est pas le seul problème. On veut élargir cette passerelle pour y faire se côtoyer vélos et piétons. Or, on le sait si on lit correctement le préavis, il n'y aura pas de servitude en faveur des vélos et ce seront donc au mieux des piétons poussant un vélo qui traverseront la placette de la Coop. Au fait, combien de vélos, vélos-cargo, vélos-charettes empruntent cette passerelle et dans quel sens ?

Si trop peu de vélos traversent cette passerelle, le projet est surdimensionné. Si, au contraire, il y a beaucoup de vélos mais que ceux-ci ne peuvent traverser la placette de la Coop, il y a dans l'air la construction d'une deuxième passerelle qui prolongerait le tout et ceci en encorbellement au-dessus de la Thièle et qui amènerait les vélos en plein sur le trottoir du Pont de Gleyres ou sur la Place Bel-Air. Saucissonner ce projet de mobilité douce ne me paraît pas correct. Je me refuse à me faire enfilé un projet en trois phases surtout que l'on nous raconte souvent n'importe quoi en agitant l'urgence. Car selon l'urgence, on nous menaçait y a quelques mois de devoir fermer cette passerelle.

J'ai rappelé en début de mon intervention que la Passerelle des Tilleuls devait urgemment être réhabilitée en automne 2011. Il me semble qu'on se moque de nous, conseillers communaux, quand on nous fait du chantage à la sécurité.

Je vais donc refuser d'accorder ces CHF 115'000.- pour ce projet parce que je le considère comme peu cohérent. Et je reprendrai la parole dans les divers pour rappeler mes différentes questions si elles n'ont pas obtenu entre-temps de réponses satisfaisantes. Merci pour votre attention.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je vais essayer de répondre aux premières questions, puisque toute la dernière partie de votre intervention demande des éléments spécifiques et qui ne touchent pas à ce préavis.

Concernant l'objectif du crédit additionnel, donc la raison pour laquelle il y a plusieurs objets qui ne sont pas forcément de même nature, c'est parce qu'en fait les raisons du surcoût sont, elles, en fait, les mêmes raisons. C'est-à-dire qu'on est dans une situation exceptionnelle dans le cadre - donc comme l'a expliqué notre Président de la commission - c'est-à-dire donc cette situation géopolitique exceptionnelle qui fait qu'on a des surcoûts. C'est pour cette raison qu'on fait cette demande, en général une fois ou deux fois par année, que ça reste quand même exceptionnel de faire des demandes de crédit additionnel et puis, qu'il s'agissait aussi, par souci d'organisation et d'optimisation des séances pour ces commissions-là. En général, c'est comme cela qu'on procède.

Et puis, pour les autres questions qui relèvent de la mobilité douce, des flux cyclistes sur les différents... la passerelle, notamment des Tilleuls, nous n'avons pas aujourd'hui de comptage puisque nous n'avons pas de système de monitoring qui permette de le compter, il y a certainement des outils qui seront développés ces prochaines années. Toutefois, on développe une offre pour orienter la demande. C'est toujours comme ça qu'on réfléchit pour développer la part de mobilité douce et des transports publics ainsi que le stationnement.

Et puis, pour la réalisation de cette passerelle que vous mentionnez, elle est en étroite coordination avec le développement du chauffage à distance donc ces projets-là sont en cours d'études par les différents services. Je vous remercie.

M. le Président Roland VILLARD :

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR22.34PR est accepté à une large majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Vote

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 :** La Municipalité est autorisée à valider les offres complémentaires des entreprises adjudicatrices des travaux portant sur la réalisation de la passerelle « Bel-Air-Coop ».
- Article 2 :** Un crédit d'investissement additionnel de CHF 115'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 :** Ce crédit sera financé par la trésorerie générale, imputé sur le compte 40.149000.21 « Passerelle sur la Thièle « Bel-Air-COOP » et amorti sur 30 ans au plus.
- Article 4 :** La Municipalité est autorisée à valider les offres complémentaires des entreprises adjudicatrices des travaux portant sur la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains.
- Article 5 :** Un crédit de CHF 750'000.- HT lui est accordé à cet effet.
- Article 6 :** Ce crédit sera financé par la trésorerie générale, imputé sur le compte 40.149700.21 « Installation de traitement des micropolluants à la STEP », puis amorti par un prélèvement total au fonds n° 281.465 « Fonds d'épuration des eaux ». Il est pris acte que la charge nette pour la Commune d'Yverdon-les-Bains est de CHF 207'000.- HT.

**12. PRÉAVIS
N° PR22.36PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 510'000.- POUR LA DENSIFICATION DU PARC DE RADARS FIXES
RAPPORTEUR : M. JEAN-DAVID CHAPUIS**

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Josie EHRBAR, Aurélie-Maude HOFER, Patricia VALCESCHINI, Jean-François CAND, Jean-David CHAPUIS, Thierry GABERELL, Ruben RAMCHURN, Valerio SAVOLDELLI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. CHAPUIS donne lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

M. le Président Roland VILLARD :

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Notre police axe son activité sur l'éducation et la prévention et nous ne pouvons que la remercier pour l'excellent travail que ses agents accomplissent tout au long de l'année. Néanmoins, parfois cela ne suffit pas et la répression est malheureusement nécessaire. Les radars de ce préavis ne sont prévus que dans des carrefours où les mesures effectuées objectivent la pose tant les infractions étaient nombreuses et où les risques pour les autres usagers de l'espace public étaient grands. La prévention reste néanmoins la priorité puisqu'ils seront très visibles et qu'il y aura plus

de boîtes que de radars, donc un effet dissuasif revendiqué et pas uniquement répressif.

Le PLR soutient la liberté individuelle, de même qu'en matière de mobilité la multiplicité des moyens de transports afin que chacune et chacun puisse choisir le mode qui lui convient le mieux. Pour que tout un chacun puisse se déplacer le plus sereinement possible, un certain nombre de règles doivent être respectées et il n'est pas envisageable de cautionner un passage au feu rouge par exemple. Ne nous trompons pas de combat, il s'agit ici d'assurer la sécurité des usagers de la route quel que soit leur mode de transport, notamment les adeptes de la mobilité douce plus vulnérables, en combattant les incivilités d'une minorité et pas d'une action anti-voiture généralisée. Nous devons tous, à pied, à vélo, en trottinette ou en voiture respecter les règles et aucun mode de transport n'assure une impunité. Les contrôles doivent être effectués pour tous mais la prévention doit rester la base de l'action policière.

Les discussions ont été nourries au sein de notre groupe, mais les arguments sécuritaires de ce préavis l'ont emporté sur une crainte de répression excessive et la majorité du groupe PLR acceptera ce préavis. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

J'aurais trois questions sur ce préavis. Il est marqué dans le rapport, en bas de page 1, donc que les anciens radars qui se situent à la rue du Midi et avenue des Sports ne sont pas compatibles avec les nouveaux boîtiers donc j'espère qu'on pourra continuer à utiliser les anciens radars sur ces deux carrefours, qui ne sont pas appelés à être détruits.

Et j'aurais deux autres questions. Dans le préavis municipal, on nous parle de 8 sites identifiés dont 3 ont été choisis et font l'avis donc de ce soir pour le vote. J'aimerais savoir quels sont les 5 autres sites qui ont été retenus, mais qui ne sont pas nommés ni dans le préavis, ni dans le rapport de la commission.

Et j'aurais une troisième question. Un autre carrefour qui, à mon avis, arrive en bout de vie technique, c'est le carrefour de la route de Lausanne - route de Pomy, donc j'aimerais savoir quand ce carrefour sera modernisé et pourquoi il n'a pas été choisi dans les carrefours en urgence. Et savoir si on peut me donner un délai concernant la modernisation de ce carrefour. Je vous remercie.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Le groupe UDC comprend totalement l'effet dissuasif et sécuritaire de ce type de dispositif, mais nous ne sommes pas convaincus que, vu le nombre minime d'infraction constatée nécessite réellement le déploiement d'un tel dispositif dans notre belle Ville d'Yverdon-les-Bains. Police Nord vaudois étant déjà doté de plusieurs moyens de contrôle de la vitesse avec des contrôles sporadique dans différentes zones de la Commune.

Pour ces différentes raisons, la totalité du groupe UDC s'opposera à ce préavis. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

On se souvient que, dans le cadre de la discussion du budget en décembre 2022, j'ai réagi à l'inscription d'une somme de CHF 1'900'000.- de recettes –radars.

J'avais brièvement évoqué qu'il me paraissait amoral ou immoral de compter sur le produit des amendes pour équilibrer un budget général. Le but à poursuivre est celui d'un bien-être commun. Le citoyen y contribue, la Police également. Cela se fait dans un cadre de valeurs à défendre.

Je n'ai rien contre des dépenses qui permettent d'améliorer la sécurité et ce préavis nous est en partie présenté dans ce sens. Il relève des infractions qui doivent être sanctionnées et qu'il convient d'analyser. Il y a de trop nombreux passages au rouge. Je ne les cautionne en aucun cas. Cependant, il n'y a pas, contrairement à ce qu'on a souvent prétendu, de si nombreux cas d'excès

de vitesse et les radars ont l'air de sanctionner essentiellement le non-respect du feu, souvent à des vitesses plutôt basses et dans des phases d'encolonnement. Donc il faut sanctionner, mais la finalité doit rester celle de la sécurité et non celle de l'équilibre d'un budget. Une amende sanctionne une faute. Son produit doit aller à des mesures de sécurité, à de l'aménagement, du social, de l'environnement. Si on amende davantage, alors le social et l'environnement en bénéficient. Si on doit moins amender, parce que les automobilistes se comportent mieux, alors c'est que la sécurité est meilleure et la société est gagnante.

Je m'abstiendrai pour ce préavis.

M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL :

Ces nouveaux radars sont une dépense inutile. Les automobilistes roulant à Yverdon-les-Bains sont déjà assez ponctionnés. Il y a déjà le radar avec pistolet, d'autres radars à divers endroits de la Ville et plus pour assurer la sécurité d'innombrables zones à 30 km/h ont poussé, comme je dirais, plus diverses chicanes pour ralentir la vitesse.

Bien souvent, la priorité est déjà donnée à la bicyclette. Selon ce que je peux constater, tout est fait dans notre Ville pour être contre la voiture. En ce qui me concerne, à la place de ces radars, l'argent pourrait servir pour une plus grande surveillance des cyclistes. Certains, pas tous, qui ne respectent pas les lois de circulation. C'est pourquoi je vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser ce préavis. Je vous remercie de votre attention.

M. le Municipal Christian WEILER :

Plusieurs questions, je vais essayer d'y répondre, si j'oublie une réponse n'hésitez pas à me la refaire.

Concernant les questions du Conseiller MAIBACH. Effectivement, nous avons 24 installations « feu rouge » à Yverdon, nous avons des critères pour identifier les feux rouges qui devaient être équipés. Donc, les critères c'est : la densité de trafic (supérieure ou proche à 6'500 véhicules/jours), au minimum 4 voies de circulations/présélections, conflit entre usagers de véhicules motorisés si non-respect de la signalisation lumineuse, configuration structurelle du carrefour pouvant accueillir une installation de contrôle, pas équipé d'une installation TraFFiStar SR590, installation lumineuse en fonction de manière permanente. Une fois que nous avons appliqué ces critères, sur les 24, il est resté effectivement 8 carrefours.


Donc ceux qui sont restés dans la course c'est : Route de Sainte-Croix, Rue William-Barbey, Rue Edouard-Verdan, Route de Lausanne, Route de Neuchâtel, Rue du Cheminet, Rue du Midi, Avenue des Trois-Lacs. Nous avons choisi les trois voies en fonction des études qui ont été faites qui ont montré que c'était dans ces trois carrefours que nous avons le risque qui était le plus important et c'est pour ça que nous avons mis le préavis sur ces zones-là.

Pour le carrefour de Pomy, qui est effectivement un carrefour qui doit être revu, mais qui va nécessiter une modification conséquente avec une voie supplémentaire qui va être mise pour entrer dans un quartier, enfin dans un espace qui va être construit probablement prochainement, là moi, je n'ai pas la maîtrise de ce carrefour. Effectivement, il n'était pas opportun de l'installer alors que des travaux conséquents de modifications de ce carrefour vont être opérés. C'est pour ça qu'il n'a pas été retenu.

Concernant les recettes de radars. Les recettes de radars se font simplement en fonction de la réalité de ce qui est fait durant l'année. C'est-à-dire qu'on reprend et on reconduit le budget d'une année sur l'autre. Clairement, si nous avons moins de problèmes de vitesse et de feu rouge dans la Ville, le budget va diminuer et, de toute manière, ce budget vient dans le ménage communal puisqu'il est affecté à la Ville d'Yverdon pour diminuer et son budget ce qui permet de pouvoir utiliser de l'argent de la Commune pour les autres recettes et les autres projets qui ont été cités. Donc effectivement, ça vient dans le ménage communal. L'objectif est bien la sécurité.

Je vais répondre aussi maintenant en vous donnant quelques informations sur l'utilité de ces

carrefours. J'ai préparé quelques slides (si le bureau veut bien les projeter).



Résultats radar

Carrefour Avenue de Grandson – Rue William Barbey :

- 653 infractions (non-respects de la signalisation lumineuse) sur 9 jours.

Carrefour Avenue de Grandson – Route de Sainte-Croix

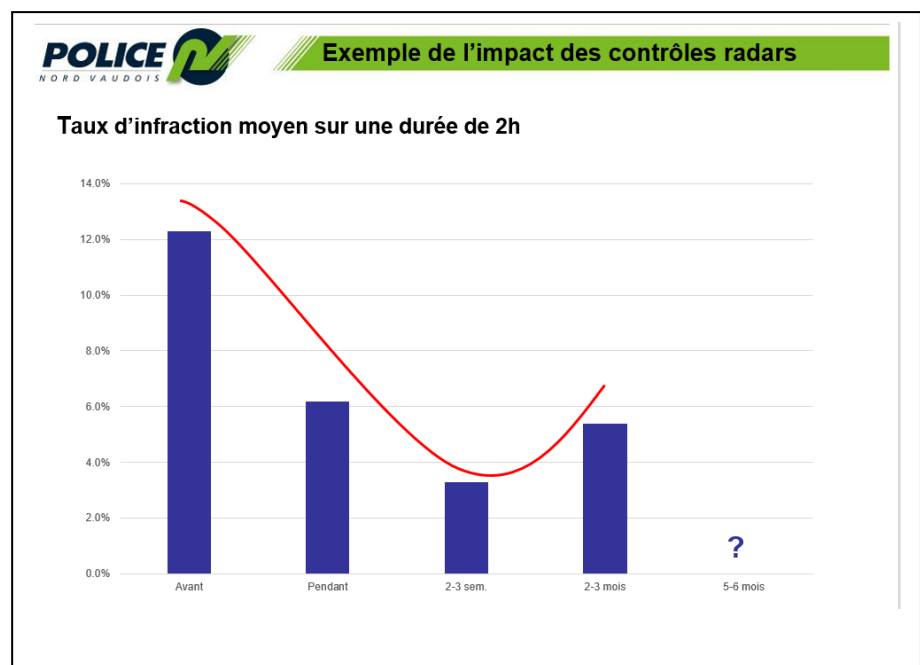
- 102 infractions (non-respects de la signalisation lumineuse) sur 9 jours.

Intersection Avenue des Trois-Lacs – Chemin des Roseyres

- 912 infractions (non-respects de la limitation de vitesse) sur 2022, lors de contrôles sporadiques, ce qui représente 8,4% d'infraction.

Donc, les trois carrefours qui ont été sélectionnés, quand on dit qu'il y a peu - alors après chacun appréciera la notion de peu - nous avons constaté au carrefour de l'Avenue de Grandson – William Barbey : 653 non-respects de la signalisation lumineuse sur 9 jours. Sur le carrefour de l'Avenue de Grandson : 102 infractions (non-respects de la signalisation lumineuse) sur 9 jours. Sur l'intersection Avenue des Trois-Lacs, sur les différents contrôles, nous avons 912 infractions (non-respects de la limitation de vitesse) donc c'est au feu que c'est installé, 912 infractions lors des contrôles sporadiques.

L'utilité de la répression, malheureusement, elle est patente et nous la mesurons. Sur le prochain slide, je vais vous la présenter de manière synthétique.



Là, vous avez les infractions qui sont commises. Donc on fait un contrôle avant pour avoir le taux d'infraction. Vous voyez qu'on a un taux d'infraction de 12%. Pendant que nous faisons, le radar devient visible, nous avons une diminution de la vitesse conséquente. Sur les trois-quatre semaines qui viennent, on continue la mesure, nous avons, là encore, la vitesse qui va diminuer. Attention, il y a un radar dans cette zone, les gens font plus attention. Malheureusement, ça remonte gentiment.

Vous avez ici après un délai de 2 à 3 mois et on continuera la mesure maintenant pour voir combien de temps ça dure. Donc l'effet dissuasif des radars fonctionne, malheureusement, et on doit en tenir compte.

Au final, quand on dit que ça ne sert à rien, l'année passée nous avons fait 468 contrôles de vitesse, les contrôles de vitesse durent en moyenne deux heures, 468 c'est un peu plus d'un par jour. Nous avons eu un taux d'infraction à la vitesse de 9,3, donc un véhicule sur dix roule en excès de vitesse. Alors après tout le monde dit « non, non, mais c'est que des petits excès de vitesse », sachez que 100 permis ont été retirés par le Ministère public à Yverdon et nous avons 527 dénonciations en préfecture des personnes qui ont eu un avertissement si c'était la première situation ou un retrait s'ils étaient déjà en cas d'avertissement. Nous avons un cas Via Sicura d'une personne qui risque d'aller en prison pour un excès de vitesse majeur.



Statistiques radar 2022

Radars mobiles :

- **Les excès de vitesse se montent à 9,3 % sur 468 périodes de contrôle d'une moyenne de 2h, dont :**
 - **100 permis retirés** par le Ministère public
 - **527 dénonciations** en Préfecture (avertissements ou retraits)

Donc, malheureusement, nous constatons un excès de vitesse dans la Ville que nous devons calmer, notamment sur les entrées de Ville pour permettre de pacifier le trafic. C'est ce que fait la police, c'est son travail de faire de la prévention. Nous faisons toujours des campagnes de répression après des campagnes de prévention et d'information, mais malheureusement on doit constater qu'on doit garder cet aspect répressif pour aller de l'avant. Voilà ce que je pouvais vous dire, je ne sais pas si j'ai répondu à tout le monde, si ce n'est pas le cas merci de me le signaler. J'en ai terminé, M. le Président, merci de votre attention.

M. le Conseiller Anthony REYMOND :

Une courte intervention. Je ne pense pas que c'est les automobilistes qu'on ponctionne, c'est seulement les personnes qui sont en infraction. J'ai la chance ou la malchance d'habiter à côté d'un carrefour (Avenue des Trois-Lacs et Chemin des Roseyres) et je le vois c'est constant. Du coup, je pense que ce préavis est bien amené et, encore une fois, ce n'est pas les automobilistes qu'on vise, mais les personnes qui sont en excès de vitesse. Merci.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

On parle de petit excès de vitesse. Je parle en tant qu'ingénieur, je tiens à vous rappeler que la vitesse, l'énergie cinétique, est au carré de la vitesse. Donc une augmentation même de 30 à 35 à l'heure a un impact énorme sur l'énergie déployée. Et malheureusement, les routes sont fréquentées par des trottinettes, par des gens handicapés avec des petits moyens de locomotion électriques, une voiture qui pèse 2 tonnes, même à 35 à l'heure, entre 30 et 35 à l'heure, l'impact est énorme. Donc je m'étonne qu'on parle de petites vitesses. Je n'aimerai pas être un enfant qui se fait ramasser par une voiture de 2 tonnes même à 35 à l'heure. Donc, j'invite ce parlement à accepter ce préavis. Merci.

Vote**M. le Président Roland VILLARD :**

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR22.36PR est accepté à une large majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à densifier le parc de radars fixes.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 510'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 60.661900.22 « Achat de radars fixes PNV 2023-2024 » et amortie sur une durée de 10 ans.

13. PRÉAVIS
N° PR22.29PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 80'000.- POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC HOPP-LA, ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL DE MOUVEMENT ET DE RENCONTRES, AU PARC DES QUATRE-RAPPEUR : M. KEVIN DELAY

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Mireille BANDERET, Stefania BEUTLER GABERELL, Patricia VALCESCHINI, Jean-François CAND, Kevin DELAY, Marc NICODET, Vadim PILLOUD, Laurent VUITHIER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. DELAY donne lecture des conclusions du rapport.

Discussion s'article 1**M. le Président Roland VILLARD :**

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Le projet tel que présenté par la Municipalité et la collaboration avec la Fondation Hopp-la sont séduisants et permettraient d'offrir une nouvelle palette d'activités intergénérationnelles dans un parc de la Ville peu aménagé et, de plus, proche des EMS et d'un établissement scolaire notamment.

Un crédit d'étude en soit ne nous pose pas de véritable problème, c'est plutôt le plan financier global du projet qui nous fait réagir. Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi il faut dépenser CHF 25'000.- pour une démarche participative alors que les services de la Ville réussissent très bien à réaliser des projets convenant à la population sans devoir payer des externes.

Certes le montant n'est pas énorme, mais comme cela semble devenir la norme pour chaque projet, il serait utile d'avoir une vision globale et calculer la somme de toutes ces démarches participatives pour une année et qu'elles puissent être un prochain sujet d'investigation pour nos commissions de contrôles par exemple.

Par ailleurs, prévoir CHF 55'000.- de subventions sans savoir à qui elles vont être demandées pour

que le total des subsides envisagés atteigne la barre des CHF 200'000.- nous semble très hasardeux, pour ne pas dire plus.

Nous ne sommes pas contre un tel projet qui vise le bien-vivre ensemble intergénérationnel, mais nous ne pouvons pas cautionner la manière de l'appréhender, ni sa construction financière. Pour ces différentes raisons, la majorité du groupe PLR s'abstiendra sur ce préavis afin de marquer notre désapprobation sans pour autant vouloir tout bloquer. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Le groupe vert/libéral s'est penché sur ce préavis, donc nous sommes d'avis que c'est un beau projet. Nous sommes favorables à ce type de réalisation, mais, tout comme mon préopinant, sachant que les comptes communaux sont dans le rouge vif - je rappelle ici que le déficit pour l'année 2023 est estimé à plus de CHF 9'000'000.- - que la Fondation Hopp-la existe déjà et a donc déjà l'expérience de ce type de parc. Nous constatons dans le préavis : plus de 20 réalisations en cours ou en cours de réalisation en Suisse allemande. Le parc prévu pour accueillir ce projet dans notre Ville existe déjà, donc ce n'est pas comme si on partait de 0. On ne doit pas recréer de toutes pièces un nouveau parc, mais plutôt de réaménager l'existant.

Le public cible est les seniors et la petite enfance, les partenaires de la société civile sont déjà prévus dans le plan (EMS, associations, crèches, etc.) qui auront, à n'en pas douter, l'occasion de s'exprimer.

Au vu de ce qui précède, nous nous posons la question de la pertinence d'une démarche participative. Pourquoi prévoir une démarche participative qui coûterait CHF 25'000.- ? De plus, nous souhaiterions savoir en quoi consisteraient les activités et les actions culturelles pour CHF 20'000.-. Merci de votre attention et merci pour vos réponses.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Je précise tout de suite mes intérêts, je m'exprime d'une part en tant que membre de la commission et d'autre part en tant que représentant du groupe socialiste-POP. Je vous avouerai, en entendant mes préopinants, Messieurs VUITHIER et MEYSTRE, j'en ai les bretelles qui tombent. Nous avons eu droit à un préavis rédigé par la Municipalité et les services de la Ville ainsi qu'une présentation. Ces personnes ne sont pas, en tout cas a priori, des guignols.

La commission a abondamment discuté de ce préavis en reprenant notamment tous les points qui ont été soulevés par ces Messieurs tout à l'heure. La commission n'était pas formée de gogols non plus, en tout cas sept d'entre eux, et puis il n'y a eu aucune opposition. Il y a même eu un certain enthousiasme, même de la part - puisque la commission a été unanime, je ne révèle pas de secret - en disant que la représentante du Parti Verlibéral était même enthousiaste. Alors je suis vraiment un petit peu surpris. Je pense qu'effectivement, là nous sommes tous d'accord, que cette création d'un endroit, d'un parc intergénérationnel reliant les seniors, les juniors (les termes sont épicènes, je peux y aller) est utile, elle est bienvenue, elle est souhaitable. Je serai un des premiers bénéficiaires dans quelques années je pense. Bon sur ce point nous sommes d'accord. Alors, je trouve qu'il est quand même assez désagréable, notamment au vu de la population yverdonnoise formée de seniors, de juniors et de personnes intermédiaires, de mégoter pour des cacahuètes sur ce projet d'études.

Enfin, je serais heureux, chers collègues, si ce projet était accepté tel quel et je me réjouis, dans quelques années, d'aller sur un banc aux Quatre-Marronniers et de discuter avec Messieurs VUITHIER et MEYSTRE des belles années que nous avons passées au Conseil communal. Merci.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOU :

J'aimerais peut-être recadrer un petit peu ce débat. Nous n'avons jamais pris position contre ce projet, aucunement. Nous estimons que ce projet est plus qu'utile et nécessaire. Ce qu'on voit à la lecture du préavis, c'est qu'il est extrêmement bien fait, que vous avez choisi une société qui sait de quoi elle parle. Nous avons des photos, nous avons des plans, tout est préparé et la question

c'est pourquoi encore une démarche participative alors que tout est déjà prêt et pourquoi est-ce que c'est encore utile de mettre un budget pareil juste pour demander à quelques-uns s'ils sont vraiment d'accord avec ce projet et c'est ça qu'on combat. C'est cette démarche participative qui va nous servir à rien du tout de plus que d'inviter des gens, de se retrouver sur le parc, puis dire est-ce que vous êtes sûrs ? Vous voyez ce qu'on va mettre et puis on va boire un petit verre et au revoir, merci. C'est juste ça.

Alors, c'est peut-être des clopinettes, mais c'est aussi les petites clopinettes ou plutôt les petits ruisseaux qui font les grandes rivières et c'est une part d'économie que nous devons faire. Nous sommes également ici au Conseil communal des élus du peuple et quand on nous présente un projet et qu'on dit que ce projet est bon, on estime qu'on peut le faire sans nécessairement passer par encore une démarche participative.

Mais aucunement il n'est question de ne pas vouloir ce projet et je me réjouis également de pouvoir, un jour, me promener, je ferai partie de la génération de ceux qui seront les plus âgés, pour aller se promener dans ce parc une fois qu'il sera fait. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Je crois que tout a été dit, même encore mieux résumé, par mon collègue MICHOU. C'est ce que je voulais dire merci.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Des clopinettes on dit... Oui, peut-être, mais si on regarde quand même l'entier du projet, on parle de CHF 4'000.- pour une maquette, CHF 25'000.- pour une démarche participative, CHF 5'000.- pour des activités non nommées, CHF 15'000.- pour des actions culturelles, CHF 9'500.- pour de la comm. Soit quand même CHF 59'000.- sur un projet de CHF 600'000.- ça fait quand même 10%.

Je vous rappelle un petit peu quand même la situation financière de la Ville, on en a parlé un tout petit peu avant, chaque année le budget s'enfonce un peu plus. On parle de moins CHF 10'000'000.- sur 2023 donc il faut qu'on fasse un tout petit peu attention aux deniers publics et on ne peut pas juste dépenser comme ça, il y a une expression en anglais on parle de « nice to have » de choses qui sont peut-être sympathiques, mais pas forcément nécessaires et ces CHF 50'000.-, à mon avis, ne sont pas nécessaires. Si on commence à augmenter de 10% tous les préavis techniques, ça va mal se terminer et je ne pense pas qu'on puisse dépenser des montants pareils.

En plus, une chose qui nous a été dite à la commission, c'est que ces montants étaient nécessaires puisqu'ils faisaient partie des accords pour obtenir des subventions du parc Hopp-la. Des subventions du parc Hopp-la c'est entre CHF 45'000.- et CHF 60'000.-. S'il faut dépenser CHF 59'000.- pour avoir CHF 60'000.- de subventions, je pense qu'il y a un problème. Donc évidemment ce n'est pas du tout une opposition contre ce parc qui est très bien, qu'il faut le faire, mais c'est tous les petits tralalas qu'on rajoute autour et qui ne sont pas forcément nécessaires.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Alors, je vais tâcher de répondre aux multiples questions qui ont été semées dans le débat. Tout d'abord, avant toute chose, j'avais envie de poser un peu les bases de ce que c'est que la raison d'être, finalement, de la participation de manière globale. Donc sept raisons, comme un peu les sept merveilles du monde, voilà.

En commençant par la première raison, la participation est une exigence légale (article 2 de l'aménagement de la Loi sur l'aménagement du territoire et la construction, la LATC) l'alinéa 1 concerne la participation « les autorités veillent à informer et à faire participer la population conformément à l'article 4 de la LAT, l'alinéa 2 aussi est intéressant « les projets de plans ayant des incidences importantes sur le territoire font l'objet d'une démarche participative ».

Deuxième raison, la participation est une manière d'impliquer les citoyennes et citoyens yverdonnois dans l'évolution de leur cadre de vie et de créer un lien de confiance entre les autorités

locales et la population.

Troisième raison, pour inclure des catégories de population particulières, comme par exemple les enfants, les jeunes ou les seniors.

Quatrième raison, c'est aussi pour enrichir les projets de l'administration en y intégrant les attentes et les propositions des citoyennes et citoyens.

Cinquième raison, pour favoriser l'acceptation des projets par la population ce qui permet de faciliter les procédures d'autorisation. En gros, avoir moins d'oppositions.

Sixième raison, c'est pour favoriser l'appropriation des lieux et de l'infrastructure une fois réalisée.

Septième point, pour l'attractivité de notre Ville. Et là, je vais développer un petit peu plus. Selon les experts économiques mandatés dans le cadre de la politique foncière, plus la ville est attractive dans les aménagements et infrastructures qu'elle met en place et dans l'image qu'elle renvoie, plus cela agit sur notre capacité à attirer des habitantes et habitants de la classe moyenne. Ainsi, toute dépense prévue pour une démarche participative devrait être évaluée sous cet angle-là également, dans une vision large du développement économique de la Ville. Et bref, toutes ces raisons expliquent pourquoi nous avons mis la participation comme un des axes du plan de législation.

Venons-en maintenant aux Quatre-Marronniers. J'aimerais vous détailler les CHF 80'000.- car finalement si nous les avons étayés en commission ad hoc, elles ne sont pas clairement exposées dans le préavis et nous nous en excusons. Les CHF 80'000.- concernent le premier poste de CHF 40'000.-, soit architecte, le poste d'architecte paysagiste, pour la création du projet, les plans, etc. CHF 4'000.- la maquette du site, procédure et géomètre pour la mise à l'enquête : CHF 3'500.- pour la mise à l'enquête, la démarche participative de CHF 25'000.- et les divers imprévus CHF 7'500.-. Nous sommes à CHF 80'000.-. Vous voyez les coûts sont très bien délimités.

Les questions autour des actions culturelles viendront dans la deuxième phase du projet. Effectivement, la Fondation Hopp-la nous invite, et c'est même une exigence j'y reviendrai tout à l'heure, à faire une démarche participative et d'animation de site. L'animation se fera avant, pendant et après les travaux. Ils ne sont pas compris dans ce crédit d'étude, ils viendront plus tard.

Maintenant, venons-en aux quatre grandes raisons de faire une démarche participative dans ce parc des Quatre-Marronniers, comme les Quatre Fantastiques. Première raison, une démarche participative intégrant les enfants et les seniors est ici une condition indispensable pour que le projet puisse bénéficier de l'appellation de « parc intergénérationnel » qui représenterait une première à l'échelle suisse romande. La suppression du volet participatif aboutirait au renoncement à ce label et donc au renoncement à une opportunité de faire rayonner Yverdon à l'échelle suisse et d'améliorer d'autant son attractivité. Car cela fait, bien évidemment, partie des exigences de Hopp-la d'avoir une démarche participative et d'animation. Dès lors, si pas de démarche participative on se coupe une subvention qui pourrait aller jusqu'à CHF 60'000.-, mais aussi de tous les soutiens techniques (non financiers) pour l'aménagement de cette place de jeux.

Deuxième raison, la conception d'un projet d'espace public se fonde toujours sur des hypothèses ou des projections quant aux futurs usagers ou usagères, ou pratiques de l'espace aménagé. Or parfois, ces hypothèses s'avèrent fausses. Des usages non souhaités prennent le dessus, des usages anticipés ne se réalisent pas et des conflits naissent entre les usagers. Comme souvent entre les différentes générations d'usagers dont les seniors et les enfants et les adolescents. Ainsi, une démarche participative impliquant différentes générations permet de mettre à l'épreuve les hypothèses de conception ou alors de directement les fonder sur le regard ou le discours des futurs usagers.

Troisième raison, il y a un objectif d'améliorer la relation entre les usagers et le territoire. Une des raisons c'est que ce parc a une mauvaise réputation suite au meurtre. Quand, ce soir, je disais à mes parents qui étaient chez moi et qui me disaient quel préavis j'allais défendre, je leur disais un préavis sur le parc des Quatre-Marronniers. La réaction a été tout de suite « ah, le parc du meurtre ! ». C'est l'image. C'est un lieu évité par les usagers notamment en soirée. Nous

souhaitons donc donner une nouvelle identité, le faire vivre différemment. En faire un lieu de contacts et de vie pour le quartier et, in fine, la création d'une association de quartier qui utiliserait le parc pour ses activités. De plus, le parc des Quatre-Marronniers a une fréquentation assez faible. Nous n'avons pas mis dans le préavis et nous aurions dû aux yeux du débat d'aujourd'hui, mais nous avons fait des comptages entre le 2 août et le 5 septembre 2022, donc pendant les beaux jours. Sur des périodes de la journée allant de 7h45 à 23h00 le soir, on compte une moyenne de 2 à 5 personnes dans le parc. C'est terriblement peu pour une infrastructure de ce type, pour la qualité du parc. Autre fait problématique, bien que le parc se situe proche d'un EMS, pendant toutes les phases de comptage, toutes cumulées, seulement 8 personnes âgées se sont rendues dans le parc pour des activités de séjour lors des observations. Bref, malgré la beauté de ce parc, sa proximité avec des établissements, il est sous exploité.

L'autre raison c'est d'améliorer la relation entre les usagers eux-mêmes. Toujours selon nos observations de l'été passé, il y a très peu d'interactions entre les enfants et les seniors. Chacun est dans son quartier. Ils ne se lient pas. Concevoir des jeux utilisés par des enfants et des seniors qui se sont rencontrés dans le cadre de la démarche participative assurent la réussite de ce projet.

Pour répondre à l'une des questions, si la participation pourrait être menée à l'interne, celle-ci ne peut être menée à l'interne tant par le Service de l'urbanisme que le Service des sports. Une expertise solide en conception, en animation et en valorisation de démarche participative est indispensable et doit être cherchée auprès d'un spécialiste. Et cela a un prix. Dites-vous bien que si on pouvait tenter un bricolage en demandant à nos services de faire ce travail et de se former sur le tas, la qualité serait moindre, pas sûr aussi que Hopp-la nous suivent avec les subventionnements, mais cela prendrait du temps sur tous les autres projets. Dans le Service de l'Urbanisme, nous en avons une trentaine. Il ne faut pas s'imaginer qu'une démarche participative prend quelques heures. Ça prend énormément de temps et c'est tout ça de moins que nous pouvons faire sur des plans d'affectation, sur la coordination des projets.

Bref, j'avais envie de conclure ainsi, Mesdames et Messieurs, il y a l'option on ne fait pas de démarche participative, pas de frais, pas de CHF 60'000.-, que ça soit les CHF 40'000.- des démarches participatives maintenant ou les CHF 15'000.- plus tard avec le crédit d'investissement, mais on ne reçoit pas CHF 60'000.- non plus. Opération somme blanche finalement, mais pas de plus-value. On prend des risques, le projet n'est peut-être pas assez adapté, pas de changement de vision du parc et on ne rayonne pas avec la fondation et un nouvel aménagement nouveau en Suisse romande. L'autre option, on fait la démarche participative, le coût de la démarche participative finalement est absorbé par la subvention Hopp-la, c'est un jeu à somme nulle du point de vue financier, par contre du point de vue de l'image, du point de vue de la qualité du projet, là nous sommes gagnants sur tous les points.

Et moi, je pensais en venant avec ce préavis que vous alliez nous applaudir de deux mains parce que nous avons cherché véritablement une fondation, un autre organe qui subventionnerait cette démarche-là, ce qui est le cas. Donc oui, nous sommes une Ville avec peu de moyens, mais nous allons chercher des aides, des subventions pour rayonner et encore plus nous sommes, il me semble que dans cette opération-là, nous sommes vraiment gagnants. Voilà, merci de votre attention.

Vote

M. le Président Roland VILLARD :

La parole n'est plus demandée. Je vous propose de voter l'article 1, on va prendre article par article.

L'article 1 est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Discussion s'article 2

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

*Proposition
d'amendement*

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Alors, j'ai bien entendu les explications de Mme la Municipale Carmen TANNER. Une fois encore, ce n'est pas le principe et on est tout à fait d'accord sur le fait que ce parc a une utilité qui va faire

rayonner la Ville et qu'il est nécessaire, ce n'est pas l'objet en fait de notre intervention.

Je dirais surtout que dès l'instant où cette fondation a déjà réalisé des parcs, je pense que la qualité est déjà là. Je pense que ça doit être un projet qui est déjà fait et qu'il n'y a peut-être pas besoin de nouveau de repartir à zéro et je dirais que s'il faut absolument, pour toucher des subventions, avoir une démarche participative dès l'instant où on consulte, où les partenaires seront aussi des civils (les associations, la crèche et autres) ça peut faire office de démarche participative.

Donc notre souhait serait, en fait, d'amender l'article 2 de la manière suivante : un crédit d'étude de CHF 55'000.- lui est accordé à cet effet, merci.

*Discussion
s/amendement*

M. le Président Roland VILLARD :

Merci M. le Conseiller. Donc nous sommes en présence d'une proposition d'amendement. Je vous lis cet article 2 amendé : un crédit d'étude de CHF 55'000.- lui est accordé à cet effet. J'ouvre la discussion sur la proposition de cet amendement.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

En fonction de ce que nous avons dit tout à l'heure, il est bien clair que le groupe socialiste et POP s'opposera à l'amendement proposé par le groupe vert/libéral ne serait-ce que pour des questions d'image face à la population tout bêtement. Hop là, merci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je dois dire que je ne comprends pas très bien ce débat. Alors, on a au moins éclairci le fait que tout le monde voulait que ce parc se fasse, c'est déjà une bonne chose. Maintenant, Mme TANNER vient de le rappeler il me semble il y a un instant, c'est-à-dire que la démarche participative est autofinancée. Donc qu'on parle de peanuts ou de petits ruisseaux qui font des grandes rivières, enfin peu importe où on place l'échelon de ce qui est une bonne ou une mauvaise économie pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, là on n'en ferait aucune en biffant cette démarche participative, avec par contre - d'ailleurs M. CAND vient de le rappeler - un immense dégât d'image, mais surtout, de nouveau sur le fond, un message catastrophique envoyé à la population, c'est-à-dire nous ne voulons pas vous écouter.

Alors disons, dites-le comme ça si c'est vraiment le sens de votre amendement parce que puisqu'il n'y a plus aucun enjeu financier derrière cet amendement, le seul message qu'on envoie en l'acceptant c'est qu'on ne veut pas écouter la population dans le cadre de cette démarche et puis au moins ça aura le mérite de la clarté. Je vous remercie.

Vote

M. le Président Roland VILLARD :

La parole ne semble plus demandée. La discussion est close, nous votons sur cette proposition d'amendement.

La proposition d'amendement est refusée par 43 non, 30 oui et 6 abstentions.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Discussion s'article 3

J'ouvre la discussion sur l'article 3.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

J'ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR22.29PR est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser l'étude nécessaire pour l'implantation, avec l'appui de la Fondation Hopp-la, d'un parc Hopp-la, espace intergénérationnel de mouvement et de rencontre, au parc des Quatre-Marronniers.

Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 80'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.933800.22 « Crédit d'étude pour l'implantation d'un parc Hopp-la » et amortie en 5 ans.

**14. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX**

14.1

Une interpellation de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (L'animation du nouvel an)

M. le Président Roland VILLARD :

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement.

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, Mme RIBEAUD EDDAHBI vous avez la parole.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La fin de l'année est généralement un moment festif, un moment de rassemblement en famille, entre amis, connaissances ou autres. S'il existe bien des manières de passer le cap de la nouvelle année, comme on dit, il y a certaines formules très onéreuses, pas accessibles à toutes les bourses, notamment pour les familles ou alors des formules inadaptées pour des personnes seules.

Dans ce sens, les animations organisées jusqu'ici par la Ville sur la Place Pestalozzi avaient le mérite d'être accessibles à tout un chacun et étaient très appréciées. Elles donnaient la possibilité à celles et ceux qui le souhaitaient de se rassembler tout simplement. Aussi, l'année dernière, donc nouvel an 2022-2023, quelle ne fut donc pas mon étonnement et celui de nombreux autres yverdonnoises et yverdonnois de constater que l'animation officielle de notre Ville pour le Nouvel An se résumait à ceci : le concert de la Saint Sylvestre par l'ensemble Tiffany au temple, la pièce de la souricière par le Cercle Littéraire du TBB (excellente prestation cela dit en passant), la réunion annuelle du Club des méchants à l'Amalgame. Il n'y avait donc aucune animation prévue sur la Place Pestalozzi. Pour les quelques badauds qui se sont tout de même aventurés sur la place, ils y ont trouvé, non sans une certaine déception il est vrai, le sapin de Noël, certes très majestueux mais pas très distrayant ni rassembleur pour passer le cap du Nouvel An.

Aussi mon interpellation à la Municipalité est la suivante : pour quelle raison n'y a-t-il eu aucune animation au Nouvel An sur la Place Pestalozzi ? Comment la Municipalité compte-elle aborder les Nouvel An à venir ? Nous avons encore un peu de marge étant en février. Et de manière plus générale, quelle est la vision de la Municipalité pour une animation populaire de certaines fêtes, que ce soit le Nouvel An, mais encore aussi les Brandons, l'Abbaye, le premier août ? Je ne vous les ferais pas toutes. Merci d'avance pour votre réponse.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité a été nantie de cette interpellation ce soir à 19h10, raison pour laquelle, vu l'importance des questions soulevées, nous allons prendre le temps de vous répondre plus complètement d'ici le prochain Conseil et nous reviendrons sur les différentes questions que vous posez. Tout en relevant deux éléments qu'il me semble important de relever déjà ce soir : la première c'est que vous dites que « comme les années auparavant, il se passait une animation sur la Place Pestalozzi ». En fait, la dernière fois qu'il y a eu une animation lors du Nouvel An à la place de Pestalozzi, c'est le 31 décembre 2019 puisqu'évidemment, pour d'autres raisons bien entendu, mais le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, il n'y a strictement rien eu pour des raisons qui étaient liées évidemment à la pandémie.

Et puis, le 31 décembre 2022, au moment notamment où on a dû se poser la question de savoir quel type d'animation on faisait dans le centre-ville dans le cadre de l'hiver, et bien on était en pleine réflexion sur la possible pénurie énergétique qui a entraîné notamment la suppression de la patinoire et des réaménagements assez importants du dispositif pour le marché de Noël et c'est aussi dans ce cadre-là, évidemment, que cette question a été abordée, ça c'est le premier point. Ça fait effectivement trois ans qu'il y a plus ça. Ça ne signifie pas qu'on ne fera plus jamais rien et c'est là-dessus qu'on reviendra évidemment avec des réponses devant vous lors du prochain Conseil.

Et puis, la deuxième chose c'est, comme vous le notez Mme la Conseillère, il y avait quand même trois animations ce soir-là prévues pour les yverdonnois gratuites et c'est trois de plus que dans bien des villes du Canton. Je vous remercie de votre attention, nous reviendrons vers vous lors du prochain Conseil.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Alors j'attends très volontiers effectivement une réponse circonstanciée au prochain Conseil. Cela dit dans l'ensemble, mais vous l'avez relevé M. le Syndic, effectivement la pandémie empêchant les rassemblements c'était un petit peu compliqué que de prévoir des animations, telle n'est pas la question en l'espèce, mais c'est plutôt de savoir qu'est-ce qu'il est prévu pour effectivement les personnes qui veulent passer un moment de rassemblement dans des conditions accessibles. Parce que, contrairement à ce que vous disiez, sur ces trois animations deux étaient payantes, il n'y en avait qu'une seule qui était accessible sans contre-prestation financière. En vous remerciant, j'attends avec impatience le prochain Conseil. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.2

Une question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Bilan sur la réduction de l'éclairage)

Je me permets d'adresser la question suivante à la Municipalité : peut-elle me dire quel bilan fait-elle à la réduction de l'éclairage public et des vitrines commerciales ? Je la remercie pour sa réponse.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

M. le Conseiller DIBRANI, je vous remercie de votre question. Alors, pour rappeler un petit peu de quoi s'agit-il. En date du 12 octobre 2022, la Municipalité a décidé, en faisant une pesée des intérêts entre le risque d'aller droit dans le mur du point de vue énergétique et d'avoir des coupes très

sévères qui auraient des impacts très graves et la sécurité publique, d'arbitrer en éteignant les éclairages publics la nuit, au début de minuit à 5h00 du matin. Le dispositif à l'heure actuelle est plutôt de 1h00 à 5h00 du matin du dimanche au jeudi dans l'entier de la Ville et de 2h30 à 5h00 du matin du vendredi au samedi, avec le secteur de la gare qui est allumé en permanence. Donc ça, c'est le premier fait.

Le deuxième élément dont vous faites état dans votre question, c'est le décret cantonal du 1^{er} novembre 2022 qui demande aux commerces d'éteindre les éclairages de leurs vitrines au plus tard une heure après la fermeture et jusqu'à une heure avant l'ouverture. Alors pour tirer le bilan de ces deux dispositifs, l'un communal et l'autre cantonal, je fais référence à un rapport de la cellule de crise de la Ville qui recouvre les Services de la sécurité publique et des énergies en particulier. Et vous faire état du fait qu'au 13 janvier 2023, aucun accident ne pouvait être imputé à l'extinction de l'éclairage public en Ville d'Yverdon-les-Bains, que la police n'avait constaté aucune augmentation des incivilités, des violences ou encore des cambriolages. Des actions préventives et répressives continuaient à être menées de nuit comme de jour, cependant il fallait relever un fort sentiment d'insécurité toujours ressenti parmi la population noctambule.

Dès le 15 novembre, comme je l'ai mentionné, le secteur de la gare a été rallumé, disons qu'il n'est plus éteint la nuit pour contenir l'action de certains acteurs du deal de rue. La PNV relève par ailleurs qu'il y a un danger accru pour les piétons, surtout s'ils portent des vêtements sombres, du fait que les passages piétons ne sont plus éclairés et donc la Police Nord Vaudois considère qu'il y a un fort risque d'accident.

Concernant la deuxième partie, donc le décret cantonal pour les entreprises. La Police Nord Vaudois nous relevait que presque 20% des entreprises, donc 192 entreprises à la fin décembre, n'appliquaient pas le décret, mais pour regarder de manière positive, ça veut dire que 80% des entreprises appliquent bien le décret et j'y reviendrai. Des actions vont être mises en œuvre pour les 20% disons un petit peu récalcitrantes.

Du point de vue des économies d'énergie, qui était le but, le but de l'évitement d'un collapsus du système énergétique. On a du mal à évaluer les économies des vitrines privées, mais on peut l'extrapoler plus ou moins sur la base de l'économie de l'éclairage public qui est évalué de l'ordre de 15% par le dispositif mis en œuvre.

Voilà. Pour compléter, je précise que hier la Municipalité a décidé de maintenir ce dispositif en place jusqu'à fin avril tout en continuant de le monitorer et puis de prendre des apprentissages pour la suite. Elle a également décidé d'envoyer un courrier personnalisé aux commerces en leur appelant leurs obligations selon le décret cantonal.

En synthèse, M. le Conseiller, le bilan est positif du point de vue des économies d'énergie, nous avons contribué, à l'échelle de la Ville et à l'échelle des commerces, à éviter le pire du point de vue énergétique cet hiver et on a l'impression qu'on va vers le beau. Du point de vue de la sécurité, c'est plus mitigé, il n'y a pas eu d'accident mais ce point doit rester sous surveillance et fait l'objet de toutes les attentions aussi bien de la sécurité publique, de la cellule de crise, que de la Municipalité. Je vous remercie.

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

Je vous remercie pour votre réponse, mais il y a des choses que je ne suis pas satisfait, donc je reviendrai avec une autre question lors d'une de nos prochaines séances. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.3

Une question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Les travaux de réaménagement sur la circulation routière)

Ces derniers temps, quelques travaux de réaménagement de la circulation routière ont été

entrepris, comme pour le carrefour entre la route de Neuchâtel et la route de Chamblon ou pour le carrefour entre la rue des Philosophes et la rue de la Plaine. En réduisant le nombre de pistes pour les automobilistes, les capacités des carrefours ont été diminuées, et évidemment les files d'attente sont plus longues. Le sens du bus de Bellevue a lui été inversé et tous ces travaux suscitent quelques questions :

- Est-ce que ces aménagements ont fait l'objet d'une mise à l'enquête ?
- Quelles sont les démarches participatives qui ont été organisées avec les riverains et les différents usagers ?
- Quels en sont les coûts et comment ont été financés ces travaux ?
- Quels sont les carrefours qu'il est encore prévu de modifier ?

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Est-ce que ces aménagements ont fait l'objet d'une mise à l'enquête ? De manière générale, il y a trois catégories de procédures pour les aménagements de mobilité du réseau routier :

Celles qui s'inscrivent dans l'adaptation d'une signalisation existante pour améliorer la sécurité routière n'exige aucune publication FAO ni mise à l'enquête. La Ville d'ailleurs dispose d'une délégation de compétence pour les mesures de signalisation et de marquage sur les routes communales. L'exemple c'est notamment la sécurisation du carrefour Neuchâtel/Chamblon, où il s'agissait de mesures de sécurisation de l'état existant, sans changement du régime de circulation. Les aménagements récents de la Plaine, réalisés par opportunité avec des travaux menés par le Service des énergies et les arrêts de bus « L'Orient, Grands-Champs, Bellevue, La Colline et les Bains » dont les mesures sont principalement du marquage et de la signalisation. Les quelques travaux de génie civil qui sont entrepris dans le cadre de ces aménagements sont uniquement des mesures d'entretien du réseau routier. A chaque fois que le Service de la mobilité procède à ces types d'aménagements qui sont de minimes importances, elle le fait toujours en coordination avec le Service de la sécurité publique ainsi que la confirmation du Voyer des Routes.

Puis, la deuxième catégorie c'est les mesures de mobilité qui impliquent une modification du régime de circulation et de signalisation. Par exemple, les changements de vitesse de circulation, la suppression de X places de stationnement. C'est le cas pour l'arrêt de bus de Riants-Fleurs où là, une nouvelle signalisation sera prévue et donc une publication dans la FAO a été faite le 13 décembre dernier. C'est pour cette raison que le Service de la mobilité est en train de traiter la procédure qui est en cours. C'est le cas notamment pour les places de parc supplémentaires pour personnes en situation de handicap que nous avons faites l'année dernière au chemin de Calamin et au Quai de Nogent. La modification de l'ordre de priorités des circulations sur le pont de Floreyres, le contre-sens cyclable des Pêcheurs ainsi que l'augmentation de l'offre en stationnement provisoire, stationnement voiture, sur l'avenue des Sciences et la rue de l'Innovation (oui, vous l'avez bien entendu, nous ajoutons aussi des places de parc). Toutes ces mesures-là ont fait l'objet de publications FAO qui sont validées et signées par le Directeur ou le Chef de service de la Sécurité publique.

Et puis, in fine, les derniers types de mesures sont les mesures qui exigent donc une modification majeure d'un carrefour ou d'un tronçon, en termes de superstructures ou de signalisation, et là, elles impliquent une mise à l'enquête. C'est le cas notamment pour la traversée piétonne à l'avenue des Sports où l'on a créé un passage pour piéton et changé la géométrie du carrefour. C'est également le cas pour l'arrêt du bus du chemin de la Chèvre où là il y a eu également une mise à l'enquête.

Maintenant vous posez la question finalement, quelles sont les démarches participatives qui ont été organisées avec les riverains et les différents usagers ? Ici pour les mesures que vous signalez, ce sont des mesures simples dans le but d'être réalisées rapidement, conformément à la Loi sur les routes, dont les prestations ont été faites principalement par les personnes à l'interne,

ce qui permet une maîtrise et une optimisation des coûts, finalement de répondre aux demandes de la COFI. Il y a très peu de marge manœuvre et de liberté aussi dans la conception et l'aménagement des routes, hors bien sûr des périmètres des placettes ou places publiques. Les mesures de circulation sont régies selon des normes, selon des lois bien spécifiques, et mises en œuvre par des experts, par des personnes qui sont agréées. Tous ces projets ont fait l'objet d'une étroite coordination entre le Service des travaux, qui a pu réaliser certains aménagements, le Service de la sécurité publique, qui nous a donné une partie du budget, je les en remercie, ainsi que le Service de la mobilité. Il y a également une étroite collaboration bien entendu avec l'entreprise Travys pour tous les arrêts de bus. Il y a eu une communication officielle publique faite en septembre dernier par la Ville et par Travys, notamment pour le changement du sens de la boucle de l'arrêt de bus de la ligne Bellevue.

Quels en sont les coûts et comment ont été financés ces travaux ? L'arrêt de bus Bellevue, avec la création du trottoir ainsi que tous les aménagements génie civil ont coûté environ CHF 240'000.-. Les autres arrêts de bus sur toute la rue Bellevue, qui sont que de l'ordre de la signalisation et du marquage, CHF 50'000.-. L'aménagements Plaine et Philosophes : CHF 62'000.- ; l'aménagements à Neuchâtel/Chamblon environ CHF 18'000.-. De tous ces coûts, 40% proviennent des budgets STE et Mobilité avec l'aide de SSP bien sûr et 60% proviennent des crédits pour la « route de Bellevue ».

Quels sont les carrefours qu'il est encore prévu de modifier ? Dans le cadre de la stratégie de mobilité durable, on prévoit d'établir une planification et une priorisation des carrefours à renouveler. Parce qu'évidemment, la plupart des carrefours à Yverdon nécessitent un renouvellement et une exploitation modernisée pour orienter les différents flux. Et ces informations seront communiquées en temps voulu.

Et finalement, globalement, le problème de la congestion routière que vous mentionnez sur la rue de Neuchâtel et Chamblon est un problème qui existait déjà avant le changement du marquage et de la signalisation. La suppression de la voie de présélection n'a pas, de manière significative, aggravé le cas. Elle ne l'a pas amélioré mais elle ne l'a pas aggravé, notamment aux heures de pointes. Les comptages qu'on a faits avant et après n'ont pas montré une évolution de manière significative.

Le problème de circulation n'est d'ailleurs pas ici, il est beaucoup plus en amont. Un contrôle d'accès devrait être fait sur le carrefour de la route de Sainte-Croix/av. de Neuchâtel. La gestion et l'exploitation de tout ce carrefour devrait être renouvelé pour avoir un meilleur dosage et une meilleure orientation du trafic en Ville. Et jusqu'à présent, aucune réalisation ou investissement n'a été fait pour optimiser ces feux, et c'est du coup tout l'enjeu des prochains mois et prochaines années, c'est l'analyse de ces différents nœuds routiers.

Après, il est tout à fait compréhensible que le changement suscite des questions ou même des réticences, souvent. Mais le but ici visé pour ces petits aménagements de mobilité qui sont ponctuels est bel et bien d'améliorer le quotidien des différents usagers et usagères et des riverains en augmentant la sécurité, en intégrant toutes les catégories de population, que ce soit pour les enfants, comme pour les seniors. La vulnérabilité de cette tranche de la population est bien plus élevée en cas d'accidents. En effet, les conséquences des accidents impliquant des piétons (très jeunes) ou alors des personnes d'un certain âge peuvent être particulièrement lourdes. Il n'est donc pas étonnant qu'une grande partie des piétons victimes d'un accident grave soient âgés de 65 ans ou plus. Et cela représente environ un tiers de tous les blessés graves et environ deux tiers de tous les tués ce qui correspond environ entre les plus jeunes et les moins jeunes à environ 40% de la population yverdonnoise.

Mais fort heureusement, la Municipalité a la volonté forte de mener une chasse (non pas à la voiture) mais aux dysfonctionnements de son réseau routier, en termes d'insécurité et de continuité des itinéraires de tous les modes de transport. Dès lors, un équilibrage doit se faire, avec des aménagements ponctuels et des fois effectivement en faveur des mobilités douces et des transports publics, qui permettent à moindre coûts, de connecter les différents quartiers et les centres commerciaux, pour toutes et tous.

Je finirai par ceci, en remerciant aussi tous les collaborateurs et collaboratrices qui travaillent pour la Ville avec une profonde conscience professionnelle, pour faire en sorte que notre quotidien soit amélioré, et qui, malgré les quelques commentaires négatifs des réseaux sociaux, eux n'ont rien demandé et le font toujours avec une grande motivation. Je vous remercie.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Malgré l'argument sécuritaire, je suis un peu surpris par ce que je viens d'entendre. Pour une Municipalité qui veut être à l'écoute, qui multiplie les budgets et demandes de crédit pour des démarches participatives, il semble que les consultations dans ce cas sont bien légères, ce d'autant qu'elles impactent beaucoup de monde et font pas mal de mécontents.

Où sont passées les sept raisons qui rendent les démarches participatives indispensables, raisons qui nous ont été vantées plus tôt durant ce Conseil ? J'ai un peu l'impression que les démarches participatives, c'est quand cela arrange la Municipalité, mais pas quand cela risque de déranger ses plans.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.4

Une interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI (Les camps de ski)

M. le Président Roland VILLARD :

M. le Conseiller Christophe LOPERETTI, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. Christophe LOPERETTI vous avez la parole.

M. le Conseiller Christophe LOPERETTI :

Il y a quelques années, notre ancienne Conseillère d'État yverdonnoise Cesla AMARELLE mettait en place « Concept 360 » ou plus communément appelé « École inclusive ». Un concept ayant pour but d'intégrer des personnes avec spécificité ou en situation de handicap dans les classes traditionnelles. L'idée paraît excellente de prime abord et pourrait fonctionner pour autant que l'on s'en donne les moyens. Malheureusement ce n'est pas le cas et le retour de nombreux enseignants est catastrophiques.

Une formation absolument pas adaptée, des enseignants devant gérer leur classe en plus de la gestion d'un ou plusieurs enfants en difficulté, des conditions de travail de plus en plus difficiles et s'en suit un enchaînement de burnout.

Cette compétence est cantonale certes, mais les répercussions deviennent communales, en l'occurrence pour les camps de ski. Parmi ces enfants, certains souffrent de problèmes moteurs et participent au camp de ski. J'ai moi-même eu la chance d'assister aux bienfaits de ces camps pour ces enfants et je peux témoigner de leur pertinence.

Cependant, dans les conditions actuelles, avec des professeurs et des moniteurs qui ne sont pas formés pour l'accompagnement d'enfants en situation de handicap ou présentant des difficultés, un effectif qui n'est pas augmenté pour l'accompagnement de ses enfants, l'expérience devient problématique voire même maltraitante et par conséquent conduit à une exclusion pour ces enfants. Pour certains de ces enfants, c'est un accompagnement individuel qui serait nécessaire si l'on souhaite garantir leur sécurité.

Selon les enseignants, ces problématiques, remontées à la direction, finissent par une réponse de cette dernière assurant qu'il n'y a pas les moyens financiers et qu'il faut donc faire avec ce que l'on a. Il semblerait en effet que le budget camp de ski soit extrêmement limité. D'ailleurs, on peut voir

qu'en 2002 le salaire des moniteurs était le même qu'en 2023 à peu de choses près.

Pourtant, le groupe UDC avait suggéré, lors de la commission sur le préavis PR19.21, d'utiliser une partie de la taxe au sac pour financer les camps de ski. La Municipalité d'alors avait proposé un montant de CHF 500'000.- pour les sorties obligatoires et non obligatoires. Ce qui m'amène donc aux questions suivantes : la Municipalité est-elle au courant de ces problématiques ? Comment compte-t-elle pallier à celles-ci ? Et de quelle manière sont utilisés ces CHF 500'000.- ? Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Alors je découvre effectivement, à l'instant, votre interpellation. Comme vous l'avez dit, c'est du ressort cantonal, par contre il y a une réflexion en cours au niveau de la Municipalité parce que nous prévoyons une revalorisation des salaires des accompagnants pour se rapprocher, si j'ose dire, un peu du marché. C'est une discussion qu'on a avec le Service des ressources humaines et qui, on l'espère, devra être validée en Municipalité bien évidemment avec une augmentation du budget qui permettrait, à ce moment-là, de pouvoir faire face aux problématiques que vous soulevez.

Mais dans le cadre des professeurs, c'est effectivement de compétence cantonale. Par contre, les moniteurs si on arrive à augmenter un peu la revalorisation de leur indemnité, peut-être qu'on arrivera à trouver des solutions qui répondront mieux à votre problématique M. le Conseiller.

M. le Conseiller Christophe LOPERETTI :

Je suis conscient que j'ai apporté cette interpellation un peu tard et je vous remercie tout de même des réponses. Donc bon le salaire des moniteurs ce n'était pas le point le plus important. Le point de plus important c'est vraiment l'accompagnement de ces enfants, qu'il faudrait en tout cas avoir deux ou trois personnes en plus durant ces camps pour pouvoir accompagner ces personnes de manière correcte. Voilà, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Oui juste par rapport à ces réponses. C'est bien les écoles qui organisent ces camps, c'est eux qui trouvent finalement les accompagnants et finalement on a que sur l'aspect un peu financier de pouvoir revaloriser ces moniteurs, mais c'est bien effectivement les directions ou les organisateurs des camps qui recherchent ces moniteurs et ces personnes travaillant pour ces camps de ski, mais on va regarder ensemble dans une prochaine plateforme avec les écoles, voir ce qu'on peut améliorer pour répondre à votre demande.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.5

Une question de M. le Conseiller Olivier JAQUIER (Financement arrêt de bus Floreyres)

J'interviens avec une question qui n'était pas prévue, mais que la réponse de Mme la Municipale m'a interpellé, au sujet de l'utilisation des finances publiques. Mme la Municipale TUOSTO a annoncé que le crédit d'investissement a été utilisé pour les bus de l'arrêt de Floreyres et tout, et une partie sur le budget. Je m'étonne de ce mode de faire, qu'on utilise une partie du budget et une partie sur le crédit d'investissement qui est prévu à cet effet. Ça veut dire soit qu'on dépasse ce crédit d'investissement et on prend comme ça sur le budget (donc on joue avec les comptes) ou soit on n'a pas mis le crédit d'investissement assez haut et puis on se débrouille avec le budget derrière.

Ça m'interpelle et j'aimerais bien pouvoir avoir une réponse, au prochain Conseil je ne demande pas une réponse aujourd'hui j'en suis bien conscient, savoir le crédit d'investissement pour Floreyres où il en est et qu'est-ce qui a été utilisé au travers du budget. Je vous remercie.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Ce qui a été utilisé pour le crédit de la route de Bellevue concerne l'aspect génie civil donc l'arrêt de bus, l'élément vraiment de la super structure d'un montant de CHF 95'000.- et puis l'élément aussi qui a été pris dans le crédit Bellevue qui concerne le génie civil « réfection/revêtement définitif » qui est en fait un crédit de SSP de CHF 140'000.-.

Ces éléments-là, l'arrêt de bus Bellevue qui a coûté le plus cher, a été pris dans le cadre du crédit d'investissement tel que c'était prévu au départ. Pour les autres montants qui sont en liens avec le budget, ce sont des éléments de mesure, de marquage et de signalisation ou alors d'accompagnement de ces mesures-là donc des éléments beaucoup plus faibles où il a été possible d'utiliser le budget de fonctionnement d'entretien réseau routier ainsi que marquage et signalisation du Service de la sécurité publique, comme c'est le cas comme toujours. Merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.6

Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Travaux Passerelle des Tilleuls)

J'en ai donc parlé plus tôt dans la séance, concernant la sécurité et les mesures d'urgence liées aux passerelles. Alors, je reformule ma question à la Municipalité. Pourquoi est-ce que la Passerelle des Tilleuls n'a pas été rénovée au troisième trimestre 2021 alors qu'il s'agissait de mesures qui ne comportaient pas de commande spéciale de matériel ou autres, que le travail devait être effectué par une serrurerie locale et que c'était urgent de faire ces travaux de maintien extérieur de rénovation, tout ça pour garantir la durée de la passerelle ?

J'y ai passé encore récemment, elle est en train de pourrir à l'extérieur et je n'arrive absolument pas à comprendre, alors que ce Conseil communal a voté le crédit, qu'on n'ait pas été capable de réaliser cet ouvrage. Ce n'est pas le Covid qui a pu jouer un rôle dans la mesure où tous les travaux à faire étaient à faire par des entreprises qui devaient travailler de toute façon avec un masque sur la figure et qui travaillaient en extérieur. Pourquoi est-ce que ces travaux n'ont pas été faits ?

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je vais vous redonner la réponse que ma collègue, Mme la Municipale TUOSTO, vous a déjà donné il y a une heure, mais je vais la donner sous d'autres angles. Les travaux de la Passerelle du Tilleul ont été évalués sous l'angle d'une possible opportunité de grouper ces travaux de rénovation avec le passage des tuyaux de chauffage à distance de la société Y-CAD SA, propriété à 79,9% de la Ville. Il est nécessaire pour alimenter les quartiers de la rive gauche de la Thièle au réseau qui est alimenté par une centrale au PST, donc sur la rive droite de la Thièle, de traverser la Thièle.

La traversée de la Thièle pour ces tuyaux, qui sont d'un volume assez important, est un projet assez complexe. Il y a plusieurs options et l'une des options est de mutualiser cette traversée avec la rénovation de la Passerelle des Tilleuls, ce qui serait bénéfique à la fois pour la Ville qui aurait la possibilité de faire quelque chose de mieux que simplement la serrurerie que vous avez évoquée et aussi également pour la société Y-CAD pour la traversée. Cette traversée, encore à l'étude, différentes options techniques sont évaluées, elles devraient aboutir au cours du premier trimestre et les travaux pourraient, à ce moment-là, soit continuer séparément soit continuer mutuellement. C'est donc à cause du CAD que les travaux n'ont pas démarré. Je vous remercie.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'entends bien l'explication et je trouve très intéressant de penser qu'on pourrait profiter d'utiliser cette passerelle, mais on nous a présenté ce préavis en nous disant qu'il était nécessaire de la rénover pour garantir sa durée. Pour moi ces choses sont séparées, votre réponse ne me satisfait

pas. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

M. le Président Roland VILLARD :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 2 mars 2023 à 20h00.

Il est 21h50, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Roland VILLARD

Laure FAVRE

Président

Secrétaire adjointe